

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 JUILLET 2019 A 20H45

Présents : MM. Patrick GAY, Jean-Pascal RAYNAUD, Jacques ROUX, Emmanuel DEC, Florent FARAMOND, Jean-Gaël ZOUTEN, Maxime RAMON-GIACOMIN.  
MMES Pascale DAL MASO, Nancy SOURBIER, Nathalie MAYBON-CHEMINEL, Eva FORGUE, Valérie SÉRIÉ, Christine CAMBOULIVES.

Procuration : Valérie SAUBUSSE à Maxime RAMON-GIACOMIN

Mme Le Maire propose Mme Nancy SOURBIER comme secrétaire de séance. **14 Voix pour**

Retard de Valérie SÉRIÉ arrivée à 20h55.

**1/ Approbation du dernier compte rendu**

Signature du compte rendu du conseil municipal du 13 mai 2019. **Approuvé à l'unanimité**

**2/ Travaux réparation Ecole : Gouttières Ecole**

M. RAYNAUD présente le devis de la société TC CHARPENTE pour la réparation des gouttières de l'école.

Celui-ci s'élève à 2340 € et la TVA n'est pas applicable.  
Une subvention sera demandée au CD31.

**15 Voix pour**

**3/ Acquisition de Barrières pour la Bergerie et le chemin de ronde**

M. RAYNAUD présente le devis de la société SIGNAUX GIROD pour des barrières à installer à la Bergerie et au chemin de ronde. Dans le but de limiter l'accès. Il est indiqué la largeur de 4 mètres afin de laisser passer les engins agricoles.

Celui-ci s'élève à 1 482,09 € pour une barrière, il demande de partir sur trois barrières.  
Une subvention sera demandée au CD31.

**14 Voix pour  
1 Abstention**

**4/ Acquisition de panneaux**

M. RAYNAUD présente le devis de la société SIGNAUX GIROD pour des panneaux de signalisation. En effet, la commune est très peu équipée de panneaux notamment les hameaux et les limitations de vitesse. Ces panneaux seront mis en place par prévention et répression par arrêté afin de mettre en place des contrôles de vitesse par la Gendarmerie.

La discussion s'engage sur le sens de circulation pour arriver à la mairie et d'autres lieux ayant besoin de panneaux. M. RAYNAUD propose de partir sur un montant de 2 500 € HT fera le point avec un autre devis.

Le devis initial s'élève à 1 709,53 € HT soit 2 051,44 € TTC  
Une subvention sera demandée au CD31.

**15 Voix pour**

**5/ Entretien et élagage du Parc Garipuy**

Mme le Maire présente le devis de la société El C'est dans mes cordes pour des travaux d'entretien et d'élagage pour le Parc Garipuy.

Celui-ci s'élève à 1250 € et la TVA n'est pas applicable.  
Une subvention sera demandée au CD31.

**15 Voix pour**

## **6/ Remise aux normes du bâtiment de la Boulangerie.**

M. RAYNAUD présente le devis de la société Application Lignes Electriques pour des travaux de la remise aux normes de la Boulangerie dont la commune est propriétaire.

Celui-ci s'élève à 14781.77 € TTC soit 13424.34 € HT pour l'appartement et 9543.73 € TTC soit 7953.11 € HT pour le local boulangerie.

Une subvention ne peut être demandée s'agissant d'un bâtiment qui est en location.

La discussion porte sur l'utilité de cette boulangerie très peu ouverte.

Le Conseil demande bien vouloir faire d'autres devis afin de comparer et demande à Madame le Maire de revoir le bail de la boulangerie.

*15 Voix pour le report de la délibération.*

## **7/ Acquisition de jeux extérieurs**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société pour des jeux extérieurs se déplacera Vendredi prochain. Elle demande donc au Conseil Municipal de faire une délibération de principe pour un montant de 25 000 € HT. Le devis sera envoyé par mail avec la composition de la structure.

Une subvention sera demandée au CD31 avec le devis.

*15 Voix pour*

## **8/ Vidéo protection**

Madame le Maire présente le devis de la société SAS FSI pour la mise en place de vidéo protection sur la commune. En effet, depuis un certain temps des dégradations se font sur la commune et ce type de dispositif doit être homologué et confirmé par la préfecture et la gendarmerie. Elle précise qu'il serait nécessaire de mettre en place des référents.

Celui-ci s'élève à 23 013,70 € TTC soit 19178 ,08 € HT

Une décision modificative sera prise au compte dépenses imprévues pour budgétiser cette dépense.

Une subvention sera demandée au CD31.

*15 Voix pour*

## **9/ Récompenses lauréats et lauréates**

Madame le Maire propose de mettre en place sous forme de bon d'achat d'une valeur de 30 € une récompense aux élèves lauréats d'un CAP, BEP, BAC-PRO, Bac Techno, Bac Général et plus. Elle propose soit Cultura soit Leclerc.

Si le conseil municipal donne son accord il conviendrait de prévoir une décision modificative budgétaire du compte 022 Dépenses imprévues au compte 6714 pour un montant de 1500 €.

*15 Voix pour Cultura*

## **10/ Adhésion au groupement d'achat d'électricité coordonné par le SDEHG**

Monsieur GAY informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir profiter de meilleurs prix depuis la suppression des tarifs réglementaires pour des puissances supérieures à 36 KVA. Le Syndicat d'Electricité de la Haute Garonne propose de se regrouper afin de bénéficier des prix en concurrence et de mieux maîtriser le budget d'énergie. Afin de réaliser cette concurrence la commune doit donner son accord via une convention et autoriser le SDEHG à collecter les données de consommation.

*15 Voix pour*

## **11/ Modification de la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la délibération prise le 16 avril présente une erreur. En effet, celle-ci est membre titulaire alors que le Maire est automatiquement Président.

Elle rappelle que les membres titulaires sont M. GAY et M. FARAMOND ; les membres suppléants sont M. RAYNAUD, Mme DAL MASO et Mme SOURBIER.

Elle propose M. RAYNAUD comme membre titulaire et Mme CAMBOULIVES comme suppléante.

*15 Voix pour*

## 12/ Choix des membres de la commission Communales des Impôts Directs

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de nommer une commission communale des Impôts Directs compte tenu des nouvelles élections municipales La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et :

- dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du même code)
- établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du CGI)
- participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI)
- participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du CGI)
- formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (*article R198-3 du livre des procédures fiscales*)

**Son rôle est consultatif.** En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

La commission communale des impôts directs comprend sept membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président
  - et six commissaires
- Les commissaires doivent :
- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
  - avoir au moins 25 ans
  - jouir de leurs droits civils
  - être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
  - être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
  - l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.
- Aux termes de l'article 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :
- qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code
  - dont les bases d'imposition ont été évaluées d'office, par suite d'opposition au contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Les six (ou huit) commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par le conseil municipal. La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants.

Il est proposé :

- en Titulaires : GAY Patrick, SOURBIER Nancy, DAL MASO Pascale, RAYNAUD Jean-Pascal, QUOILHAC Jean (propriétaire de bois), BALS Armand Hors commune, FARAMOND Florent, GAY Guy, RAMON Nathalie, FALBA Jean, DALL'ARMI Raymond, PIROLA Gérard.
- en Suppléants : SÉRIÉ Jean, CAMBOULIVES Christine, METAILIE Claudine, DEC Jean (propriétaire de bois), PUJOS Jean-Pierre, BEIGBEDER Jean, MERIANNE Christophe, ESCOUBAS Maurice, ROLLAND Rose-Marie, PALADINI Gisèle (Hors commune), BARRAT José, ALRIC Elise.

*15 Voix pour*

## 13/ Décision modificative budgétaire pour variantes du terrain de football

Madame le Maire informe que lors du vote du budget, il avait été omis de mettre en dépense la variante du terrain du football à savoir le carottage pour un montant de 1.520 € HT soit 1824 € TTC. Madame le maire propose de faire une décision modificative de 2000 € du 020 Dépenses imprévues investissement au compte 2128 opération 16

*15 Voix pour*

#### **14/ Décision modificative budgétaire pour les travaux d'enfouissement du réseau Télécom pour le moulin**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'après de multiples réunions avec le SEDHG, il avait omis de mettre en dépense ceci provenant du relais entre les deux municipalités et des dossiers non disponibles en mairie. Il convient de rajouter 37 000 € à l'opération 13 compte 2128 à prendre sur le 020 Dépenses imprévues investissement.

*15 Voix pour*

#### **15/ Décision modificative budgétaire pour les travaux d'enfouissement du réseau Télécom de la RD61**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'après de multiples réunions avec le SEDHG, il avait omis de mettre en dépense ceci provenant du relais entre les deux municipalités et des dossiers non disponibles en mairie. Il convient de rajouter 38 000 € à l'opération 32 compte 2128 à prendre sur le 020 Dépenses imprévues investissement.

*15 Voix pour*

#### **16/ Fixation du nombre et de répartition des sièges du C3G fixé dans le cadre d'un accord local**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée par l'article L 5211-6-1 du CGT, celui-ci propose un accord cadre qui mettrait le nombre de postes à 46 sièges si les conseils municipaux représentant la moitié de la population totale de la communauté. A défaut le nombre de sièges sera de 37.

*15 Voix pour*

#### **Questions diverses**

- Canicule : Madame le Maire informe de la distribution de bouteilles d'Eau par Monsieur BOZZETTO aux personnes vulnérables.
- Madame le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser à l'avenir les convocations par mail avec les PJ jointes et consultables en Mairie. Le Conseil est d'accord.
- Information sur les travaux : Le devis pour la charpente a été signé pour la réhabilitation de la maison des associations, il est demandé de réfléchir à une climatisation pour le restaurant scolaire.
- Changement des locaux pour l'ALAE car actuellement c'est insalubre. Madame le Maire donnera la bibliothèque et la classe inoccupée dès la rentrée. La construction financée par la C3G commencera début 2021.
- Distribution journal 360 par la poste où sera rappelé les heures de tonte.
- Information de la construction d'un Intersport sur Bessières.
- Il y a eu un problème de branchement au terrain de tennis. On attend le rapport puisque les forains ont eu des problèmes pour leurs branchements.
- Programme pool routier : aménagement au croisement Vacquiers et la Magdelaine.
- Augmentation des heures de Magali pour l'école pour les grandes vacances et rajouter 1/4h par jour et 1/2h le vendredi afin d'harmoniser.
- Convocation de M. GAUBERT père pour la mise en sécurité du puit.
- Pont cassé chemin de Satgès par épareuse.
- Les travaux de chemisage commencent normalement le 07 juillet.
- Plusieurs terrains en friche ont été signalés la Mairie va réaliser des courriers aux différents propriétaires
- Demande de partager la page facebook de la mairie.
- Pour le marché gourmand il manque encore un producteur d'agneau.
- La C3G a besoin de bénévole pour le 28 septembre 2019 à l'occasion de la randonnée organisée sur la commune qui se termine Place du Fort

Départ de Mme MAYBON à 23H36

- Réunion le 03 juillet du PAR concernant les ruisseaux : les travaux des ruisseaux ne sont pas réalisés.

La séance est levée à 00h05.